



INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2025-2026

► Les démarches pour inscrire votre enfant aux services périscolaires (cantine et garderie) en 2025-2026 sont à effectuer **du 3 juin au 22 août 2025**.

► Vous accédez à l'Espace Famille de la ville : <https://www.espace-citoyens.net/saintandredecubzac/espace-citoyens/Home/AccueilPublic> et saisissez votre identifiant et votre mot de passe que vous veillerez à conserver.

Deux étapes sont nécessaires pour inscrire votre enfant à la cantine et/ou à l'accueil périscolaire. Pour les enfants nés en 2022 et les nouveaux arrivants, et si vous avez déjà complété le Dossier Administratif 2025-2026, vous pouvez passer à l'étape 2.

Pensez à vérifier vos coordonnées (adresse, téléphone, mail) que vous pouvez modifier via « Mon espace/Profil ».

1

Avant l'inscription, aux services périscolaires il convient de **compléter le Dossier Administratif 2025-2026**. Pour ce faire, cliquez sur le bloc « **Créer une inscription** » et munissez-vous des documents obligatoires suivants au format PDF et en un seul fichier :

- livret de famille complet (parents et enfants)*
- justificatif de domicile (moins de 3 mois)*
- vaccinations du carnet de santé*
- fiche sanitaire à télécharger dans le dossier
- n° d'allocataire ou attestation de paiement et de quotient familial de la CAF ou de la MSA si vous vous opposez à API Particulier

* Pour les nouvelles inscriptions ou en cas de changement

MA FAMILLE



Cette démarche sera validée par le Service des Affaires Scolaires qui vous l'indiquera par mail.

2

Vous pourrez alors **procéder à l'inscription aux services périscolaires** de votre enfant via le bloc « Créer une inscription ».

- Restauration scolaire 2025-2026
- Accueil périscolaire 2025-2026.

Tous les échanges de la collectivité seront visibles dans le bloc « Dernières demandes » de votre Espace Famille : pensez à le consulter régulièrement.

MON TABLEAU DE BORD



TRANSPORT SCOLAIRE : L'inscription doit être effectuée sur le site de la Région transport.nouvelle-aquitaine.fr entre le 1^{er} juin et le 20 juillet 2025 (après le 20 juillet le coût de l'inscription sera majoré).